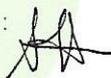


# CERTIFICAT

Document justificatif à fournir à l'opérateur conformément à l'article 29, paragraphe 1 du règlement (CE) n°834/2007	
1-Document justificatif n°	AB.P375.2017.Ab (annule et remplace le document AB.P375.2017.A)
2-Nom et adresse de l'opérateur :	3- Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :
<b>AUBERT Elodie</b> <b>30 route du Port</b> <b>33590 ST VIVIEN de MEDOC</b>  Activité principale : <b>Producteur</b> Activité secondaire : <b>Préparateur</b>	<b>AGROCERT</b> <b>6, rue Georges BIZET</b> <b>47200 MARMANDE</b> <b>FR – BIO 07</b>  Accrédité par le Cofrac sous le n° : 5-0072
4- Catégories de produits	5- Définis comme :
<b>4- Produits végétaux non transformés</b>	
<b>Blé tendre</b> <b>Luzerne</b> <b>Seigle</b> <b>Sarrasin</b> <b>Jachères, gel, friches</b>	<b>Issu d'agriculture biologique</b>
6- Période de validité : du : <b>16/03/2017</b> au : <b>31/08/2018</b>	7- Date du dernier contrôle : <b>16/03/2017</b>
8- Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 et conformément au programme de certification en vigueur tel que défini par la circulaire afférente à l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.	
Fait à : <b>Marmande</b>	Le : <b>30/05/17</b>
Nom : <b>Ariel Harreau</b>	Signature : 
Le présent document est la propriété de l'organisme certificateur Agrocert, et doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé de ce certificat est valable.	

# CERTIFICAT

Document justificatif à fournir à l'opérateur conformément à l'article 29, paragraphe 1 du règlement (CE) n°834/2007

1-Document justificatif n°	AB.P375.2017.B		
2-Nom et adresse de l'opérateur :		3- Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :	
<b>AUBERT Elodie</b> <b>30 route du Port</b> <b>33590 ST VIVIEN de MEDOC</b>  Activité principale : <b>Producteur</b> Activité secondaire : <b>Préparateur</b>		<b>AGROCERT</b> <b>6, rue Georges BIZET</b> <b>47200 MARMANDE</b> <b>FR – BIO 07</b>  Accrédité par le Cofrac sous le n° : 5-0072	
4- Catégories de produits		5- Définis comme :	
<b>4- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine</b>			
<b>Farines</b> : blé, seigle, sarrasin, engrain <b>Sous-produit de la meunerie</b> : son <b>Pains</b> : campagne, gascon, complet, pur seigle, engrain, sans sel <b>Pains spéciaux</b> : sésame, lin-tournesol, pavot-tournesol, graines de courge, noix, seigle-raisin, noisette-amande-raisin, noisette-abricot-raisin, seigle-figue, olive, emmental (fougasse au fromage), multi-grains, figue-noix-anis, pain burger <b>Gâteaux</b> : moelleux au chocolat, moelleux aux amandes, moelleux aux noisettes, Kouhn Amann, tarte aux fruits de saison, chausson aux fruits de saison <b>Brioche</b> s : nature, fruits confits, raisin, chocolat, farandole de fruits, cocktail d'agrumes, brioche feuilletée		<b>Issu d'agriculture biologique</b>	
6- Période de validité :		7- Date du dernier contrôle :	
du : <b>16/03/2017</b> au : <b>31/08/2018</b>		<b>16/03/2017</b>	
8- Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 et conformément au programme de certification en vigueur tel que défini par la circulaire afférente à l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.			
Fait à :	<b>Marmande</b>	Le :	<b>30/05/17</b>
Nom :	<b>Ariel Harreau</b>	Signature :	
Le présent document est la propriété de l'organisme certificateur Agrocet, et doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé de ce certificat est valable.			